

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **3 AVRIL** à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne MOUCHEL, *Maire*, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Evelyne MOUCHEL, *Maire*, M. Jacques CLIN, *1<sup>er</sup> adjoint*, Mme Sophie LANDE *2<sup>ème</sup> adjointe*, Mmes Colette MAHIER, Pascale COUVREUR, Mrs Philippe LEVEQUE, , Marc MAHIER, , Cyril POINCHEVAL

Absents excusés : Mme Gisèle GEFFROY (a donné pouvoir à Mme Evelyne MOUCHEL), Mrs Jean-Marie PICOT (a donné pouvoir à M. Jacques CLIN), David CHOUIPPE (a donné pouvoir à M.Cyril POINCHEVAL)

Absent non excusé : M. Bruno TRAVERS

Madame Sophie LANDE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2019.

### I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion établi par Madame la trésorière présente les résultats suivants :

- Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 : 361 512 .57 €
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 : 493 868.66 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2018 tel que présenté ci- dessus.

### II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le maire présente les résultats de fin d'exercice de la commune et quitte la séance :

#### Section de FONCTIONNEMENT

Recettes : 407 542.33 €

Dépenses : 307 859.49 €

Soit un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2018 de 99 682.84 €.

Cet excédent s'ajoute à celui de l'année précédente (394 185.82 €) soit un excédent total de **493 868 .66 €**

### Section d'INVESTISSEMENT

Recettes : 318 542 62 €

Dépenses : 87 140.15 €

Soit un excédent d'investissement sur l'exercice 2018 de **231 402.47 €**.

Cet excédent s'ajoute à celui de l'année précédente (130 110.10 €) soit un excédent total de **361 512.57 €**

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin de procéder à l'approbation du compte administratif. Madame Colette MAHIER est nommée présidente de séance, elle demande à l'assemblée de s'exprimer sur ce compte.

Le Conseil Municipal vote ensuite à main levée et **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2018.

### III - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018,

**DECIDE**, à l'unanimité, de reporter 257 000 € de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 021 (recettes d'investissement) du BP 2019.

### IV - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'adopter les taxes d'habitation, foncières (bâti, non bâti), pour l'année 2019, avec les taux suivants :

|                                 | <b>Taux</b>    | Produit fiscal attendu |
|---------------------------------|----------------|------------------------|
| <b>Taxe d'habitation</b>        | <b>9,03 %</b>  | 46 342 €               |
| <b>Taxe foncière (bâti)</b>     | <b>17,96 %</b> | 54 185 €               |
| <b>Taxe foncière (non bâti)</b> | <b>45,13 %</b> | 28 387 €               |
|                                 |                | <b>128 914 €</b>       |

## **V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2019.

Madame le Maire présente le budget établi comme suit :

- Fonctionnement :

. Dépenses : 833 387 €

. Recettes : 833 387 €

- Investissement :

. Dépenses : 1 064 818 €

. Recettes : 1 064 818 €

Après en avoir délibéré, et à la majorité (10 voix pour ; 1 voix contre) le conseil municipal **ADOPTE** le budget primitif 2019.

## **VI – DELIBERATION CONCERNANT LE TERRAIN DE M. ET Mme GASSAMA**

Madame le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le terrain de M. et Mme GASSAMA.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal reporte le vote au prochain Conseil Municipal afin de se rendre sur les lieux et de réfléchir à cette demande.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.